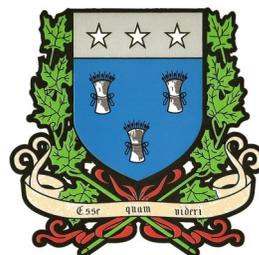


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 29, n° 16) 16 juillet 2020



Services des incendies Napierville /Saint-Cyprien Communiqué



Chers citoyennes et citoyens

Vos pompiers ont débuté les visites de préventions incendie pour l'année 2020.

À la demande de la santé publique nous avons ajusté notre façon de faire et par respect de tous, ces visites se feront par le biais d'un accroche-porte sous forme d'autodiagnostic avec un coupon-réponse. Ce coupon doit être retourné dans la boîte aux lettres située à l'entrée principale de la caserne afin de valider votre conformité au règlement de prévention.

C'est avec résiliation que nous effectuons ces visites en gardant une distanciation, ceci en respect de nos citoyens. Vous savez, le contact humain avec les gens que l'on protège est très important pour nous. Cependant, en cette période, nous devons rester prudents afin de protéger les gens que nous visitons ainsi que les pompiers pour que notre service demeure en fonction. Jusqu'à maintenant, nous nous assurons d'appliquer les consignes sanitaires et aucun cas n'a été recensé dans notre service.

Ces visites se font à bord de l'autopompe de première attaque. De cette manière, les pompiers demeurent en fonction et répondent aux appels sans délai.

Patrick Gagnon Directeur SSI Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance tenue le 2 juillet 2020, le conseil a adopté :

Règlement numéro Z2019-3 modifiant le règlement de zonage Z2019.

L'objet de ce règlement est de modifier le plan de zonage, tel que déjà amendé, en modifiant la limite des zones V1-1 et P2-1.

La modification permettra d'inclure les lots 5 824 722, 5 824 723 et 5 824 717 à la zone villageoise V1-1, le lot 5 825 238 à la zone villageoise V1-1 et les lots 5 825 411 et 5 826 772 à la zone résidentielle de moyenne intensité P2-1.

Ce règlement soumis le 26 juin 2020 aux personnes et organismes concernés, a reçu les approbations requises.

Ce règlement, soumis à la MRC des Jardins-de-Napierville pour conformité au schéma d'aménagement, a reçu le certificat requis en date du 8 juillet 2020.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité, situé au 260 rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou sur le site de la municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlement.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 juillet 2020.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

Donné à Napierville, ce seizième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

Julie Archambault, Directrice Générale & Secrétaire-trésorière

**GAGNANTS DES ARBRES
(10 gagnants sur 111 participants)**

Jean Édouard Surette	Sylvie Poissant	Nancy Côté	Mélissa Déniel Rochefort	Marie-Eve Fillion
Juliette Colin	Claude Bisailon	Maggie Desrochers– Vergara	Laula Zervoudis	Réjeanne Dubé

Nécessité d'un permis de construction

Nous tenons à vous rappeler que sur l'ensemble du territoire de Napierville, tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiments ou d'excavation à cet effet nécessite l'obtention préalable d'un permis de construction.

Quiconque contrevient audit règlement est passible d'une amende d'au moins 300 \$.

N'hésitez pas à contacter la personne responsable de l'urbanisme, en cas de doute ou pour toute question, par courriel au cleclerc@napierville.ca ou encore en appelant au 450-245-7210.

Collecte de sang de la municipalité de Napierville



Félicitations à l'équipe!



Au nom d'Héma-Québec, de ses partenaires, les centres hospitaliers du Québec et surtout au nom des receveurs, nous vous remercions de tout cœur pour la collecte de sang qui s'est tenue à Napierville.

88 donneurs se sont présentés malgré la chaleur et dans le contexte actuel c'est exceptionnel! C'est grâce à des collaborateurs tels que vous que Héma-Québec a réussi ces derniers mois à tenir la réserve de sang à un niveau acceptable et non sans certains défis!

Merci à tous les bénévoles, en particulier à notre service incendie, qui ont contribué au succès de cette collecte de sang!

Merci et à la prochaine collecte !



**PETIT RAPPEL
CHATS ET CHIENS ERRANTS**



La gestion des services animaliers au sein de la municipalité de Napierville est désormais confiée à madame Isabelle Robert. Vous êtes conviées à communiquer directement avec Celle-ci au numéro ci-dessous .

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons compter sur votre collaboration.

Madame Isabelle Robert: 514 916-6973

LA CARAVANE DES CULTURES

La caravane des culture vous invite à la vente de fruits et légumes locaux.

- Le mercredi de 11h00 à 13h00, au stationnement de la Caisse Desjardins.
- Le Vendredi de 16h00 à 18h00, au stationnement du Centre communautaire.



**FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE**

Veillez prendre note que la bibliothèque municipale sera fermée du

20 juillet au 3 août inclusivement.

Nous reprendrons l'horaire régulier le **4 août dès 14h.**

Vous pouvez rapporter vos livres dans la chute de la bibliothèque durant cette période.

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veillez prendre note que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés du

20 juillet au 31 juillet inclusivement.

En cas d'urgence concernant la Voirie, vous pourrez contacter en tout temps:

URGENCE VOIRIE : 450-245-7210 POSTE 300

S.V.P. LAISSEZ UN MESSAGE LE PLUS EXPLICITE POSSIBLE

